

Mairie de BRETONVILLERS
Compte Rendu du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 24 novembre 2022 à 20 heures 00

Nombre de Membres

En exercice : 11 Absents : 2

Présents : 9 Votants : 11

Date de convocation 16/11/2022

Date d'affichage : 25/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 novembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BRETONVILLERS, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire Monsieur Pascal DUFFNER

Présents : Mmes Claire AMANN, Monique BELOT, Sandra GIROD, Mrs, Pascal DUFFNER, Baptiste GRANDMOUGIN, Dominique HUOT-MARCHAND, Jean-François LEGRAND, Yoan MASSENOT, Maxime MENIGOZ,

Excusé(s): Mrs Henri BIZE qui donne procuration à M. Pascal DUFFNER, Bernard VERDOT-BOURDON qui donne procuration à M. LEGRAND

Absent(s): /

Secrétaire de séance : M. Yoan MASSENOT

1- Validation conseil précédent : Adopté à l'unanimité

2- Délégations du conseil au Maire :

Au vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales et sachant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions et ainsi favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 11 voix d'accorder certaines délégations au Maire (lister dans la délibération).

3 – Taxe Aménagement : Monsieur le Maire informe le Conseil que lorsque la Taxe d'Aménagement est perçue par les communes, **l'article 109 de la loi de finances 2022 a désormais rendu obligatoire**, à effet du 1er janvier 2022, le reversement de tout ou partie de cette taxe des communes membres à l'EPCI. Il indique également que lors du dernier bureau des Maires de la CCPSB le 6/09/2022, et compte tenu du fait que l'interprétation des textes mérite encore d'être éclaircie, il a été proposé de fixer, pour les années 2022 et 2023, un reversement symbolique de 1 % du produit de la TA perçue, en contrepartie d'un engagement à travailler ensemble pour aboutir avant la fin du 1^{er} semestre 2023 sur un positionnement concerté sur le reversement de la Taxe d'Aménagement.

Le conseil, par 11 voix pour, valide les modalités de reversement

4- Mise à disposition des biens : Suite au transfert de la compétence assainissement au 01/01/2022, il convient de mettre les biens à disposition, à titre gratuit à la CCPSB – Le conseil par 11 voix pour accepte ce transfert.

5 – Subvention Association : « Les Amis de l'Ecole » : la Commune met à disposition la salle des fêtes un fois par ans gratuitement – le Conseil accepte par 11 voix pour. Est proposé également le versement d'une subvention de 150.00€ : 9 pour et 2 contre (Dominique HUOT-MARCHAND et Yoan MASSENOT)

6 – Demande d'un miroir de sécurité : par M. et Mme Olivier CHEVRY : le conseil accepte cette demande par 11 voix pour. L'achat et l'installation étant à leur charge.

7 - Demande d'un abri voiture par Mme Christiane MADELAINE – Cette demande est refusée par 10 voix pour et 1 abstention (Monique BELOT) ce local n'étant pas prévu dans le bail. Etude de 3 garages sur le site de la mairie.

8 – Questions diverses

- Procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle suite à la sécheresse : il convient d'informer les habitants sinistrés de se faire connaître en mairie avant le 31/12/2022 – la commission cadre de vie en est chargée (Sandra GIROD et Claire AMANN)
- Présentation au conseil du devenir de l'assainissement collectif qui passe par de gros travaux de renouvellement des stations et des réseaux défectueux – D'où l'augmentation de la redevance assainissement
- Explication sur les derniers échanges concernant le pont du Val (lettre en S/préfecture, DDT, Conseil Général)
- Une course de vélo est prévue le 11 juin 2023
- Achat d'une décoration de Noël pour la chapelle du Saucet
- Installation décoration de Noël le 26/11 à 11h30
- L'âge pour le repas des anciens est maintenu à 65 ans.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 00 heures 12

Fait à Bretonvillers, le 25/11/2022

Le Maire
DUFFNER Pascal

ORIGINAL SIGNE